

Enfance en danger : la transition fait débat

La Protection de l'enfance change d'interlocuteurs en Anjou. Un sujet polémique qui a provoqué de nouveaux débats au conseil départemental. L'organisation était au cœur des discussions.

Le sujet reste brûlant. Il était donc assez logique qu'il revienne sur la table du conseil départemental, ce lundi 18 juin. Depuis qu'il a souhaité revoir, de fond en comble, l'organisation de la protection de l'enfance, le Département est sous le feu des critiques. La raison est connue : certaines associations historiques n'ont pas été retenues ; d'autres, nouvelles, ont été choisies. Désormais, c'est la qualité de la transition qui est l'objet de toutes les attentions.

C'est sur ce thème que Grégory Blanc, chef de file du groupe de gauche, a ouvert le feu des questions. « Au 1^{er} juillet, des établissements sont censés fermer et des questions se posent : où iront ces enfants déjà malmenés par la vie ? [...] On entend qu'en urgence seraient recherchées des places en centre d'hébergement, quelquefois même hors département. Avec quel encadrement ? Pourquoi 750 000 € inscrits au budget supplémentaire alors que vous annoncez un processus maîtrisé ? Et où en est-on de la reprise des professionnels ? Combien ne sont pas "reclassés" à ce jour ? »

Écureuils et Tourelles

Un événement a précipité le débat : le maintien de l'activité de la Mecs (Maison d'enfants à caractère social) Les Écureuils, à Montreuil-Juigné. Elle n'avait pas été retenue, initialement, mais va conserver un agrément pour quatorze places, dédiées à des enfants présentant un handicap ou des troubles du comportement.

Un cas qui interroge l'équilibre de



Il y a un an, près de 2 000 manifestants, parmi lesquels de nombreux salariés d'associations dédiées à la protection de l'enfance, défilèrent début juin, à Angers. Le sujet de la réorganisation de ce service reste brûlant en Anjou. | CRÉDIT PHOTO : ARCHIVES

l'ensemble du projet. Fatimata Amy complète l'éventail des questions de la gauche : « Aux Tourelles, à Saumur, l'activité aurait dû continuer jusqu'en septembre, mais elle va s'arrêter. Quelle prise en charge cet été, puis par la suite ? » Et la conseillère d'opposition d'enchaîner sur la situation de l'Arpeje 49 (association historique, non retenue), et la question sensible des mineurs non accompagnés.

« Nous faisons face »

Agacée, Marie-Pierre Martin, vice-présidente du conseil départemental,

en charge de la commission des solidarités, rappelle la ligne de la majorité. Pas de regret : « Seul le cadre de l'appel à projets permettait de répondre correctement aux enjeux. »

Quant à la transition, elle est en cours. « Depuis le 23 mai, 49 recrutements effectifs ont eu lieu. Il y a aussi des refus de la part des salariés qui n'acceptent pas un poste pour lequel ils sont retenus. La Fondation d'Auteuil souhaite recruter, l'Asea aussi (Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescent). Des difficultés, il y en a inévita-

blement. Nous y faisons face, pour les enfants, comme pour les professionnels. »

Les Tourelles ? Christian Gillet, président du Département, monte en front. « J'ai nommé un administrateur provisoire en urgence et le dialogue social a été rétabli. La confiance revient. Les choses évoluent normalement. » L'Arpeje 49 ? « Je me suis engagé à financer l'association jusqu'à la fin de l'année 2018. Elle étudie un projet d'accueil d'enfants d'autres départements. »

Benoît GUÉRIN.

Les collèges publics urbains se vident

Le Département met 600 000 € supplémentaires pour deux d'entre eux. Du saupoudrage, estime l'opposition.

3 300. C'est le nombre de places qui seront disponibles dans les différents collèges du Maine-et-Loire, à la rentrée 2018. Un constat préoccupant, que l'on doit en majeure partie aux grandes villes du département. « Il reste 700 places dans les collèges de Saumur, 1 200 dans les collèges d'Angers », rappelle Christian Gillet, président du conseil départemental.

Comment enrayer ce déséquilibre ? Le budget supplémentaire de 19,2 millions d'euros, voté lundi soir, a été l'occasion d'un petit débat sur cette question difficile. Deux établissements vont faire l'objet de travaux prochains : à hauteur de 465 000 € pour les façades du collège angevin Jean-Lurçat, et 133 000 € pour celui de Vihiers, la Vallée du Lys (raccordement au réseau de chaleur).

« C'est un peu court », regrette en substance Sophie Foucher-Maillard. La conseillère angevine, issue du groupe de gauche, qui estime que Jean-Lurçat, dans le quartier Monplaisir, est une priorité absolue. « J'ai du mal à entendre que cette population défavorisée ne soit pas plus

aidée, face aux inégalités territoriales. Il ne s'agit pas pour autant de mettre en opposition les établissements ruraux et urbains. Les problématiques sont différentes. »

Selon elle, le grand projet de rénovation urbaine engagé par la Ville d'Angers est une occasion à saisir pour engager plus de moyens, et donner un nouvel élan à ce collège. Et de prendre l'exemple de l'établissement Montaigne, situé à l'Est de la ville. « Il y a eu un travail formidable et l'image a complètement changé. » La fréquentation aussi : « 183 élèves en 2012, 402 en 2017. »

Pour Christian Gillet, la tendance semble irréversible. « La population collégienne continue de diminuer, et ce que vous gagnerez dans un établissement, vous l'enlèverez ailleurs. »

Le collège Jean-Lurçat accueille actuellement 192 élèves, pour une capacité de 450. Sa jauge devrait donc être réduite à 230 élèves, dans les années qui viennent.

B. G.

« Oui, mais... »

C'est, en gros, le sens de la décision prise hier soir par le Département. Il a accepté de signer un contrat avec l'État, limitant la hausse de ses dépenses de fonctionnement, mais à la condition d'exclure du calcul certaines dépenses dont il n'a pas la maîtrise totale. Pas sûr que le Gouvernement accepte...

Centre de santé mentale : bilan contrasté

La prise en charge liée à la protection de l'enfance tient une large place dans le rapport de la chambre des comptes, publié hier.

La chambre régionale des comptes a dégagé son rapport, lundi 18 juin : le Centre de santé mentale angevin (Cesame), considéré comme « l'établissement de référence du Maine-et-Loire », a fait l'objet d'un examen qui a porté sur 26 points de contrôle.

Basée à Sainte-Gemmes-sur-Loire, la structure, qui emploie environ 1 200 salariés, exerce ses missions en santé mentale sur sept secteurs de psychiatrie générale et deux de psychiatrie infanto-juvénile.

Selon les conclusions du rapport, le Cesame, qui a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 76 millions d'euros en 2016, peut se prévaloir de la bonne tenue de ses ratios d'endettement, qui s'améliorent, et « d'une capacité à autofinancer l'essentiel de sa réorganisation ».

Mais, son avenir économique est étroitement lié au montant de la dotation annuelle financière (Daf) par l'agence régionale de santé. « Pour cette année, on ne le connaît toujours pas », explique Benjamin Létang, infirmier et secrétaire CGT. Le

tout teinté d'une trésorerie « qui reste modeste ».

Attaché au sur-mesure

Autre pierre d'achoppement que pointe du doigt la chambre régionale, en plus de la croissance des charges de personnel, la prise en charge liée à la protection de l'enfance « qui pèse lourdement sur le Cesame ». Une dizaine de lits est consacrée au service de pédopsychiatrie, pour tout le département. « Il faudrait un taux d'encadrement plus important, souligne le syndicaliste. Nous, on est attaché au sur-mesure. »

Là encore, le rapport confirme une qualité de prise en charge mise à mal. « Cette situation impacte la capacité d'accueil et les finances. » Le coût global de prise en charge des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance (Ase) pour le Cesame atteignait au moins 1,76 million d'euros en 2016. Hier, la direction de l'établissement n'a pu être jointe.

Benoît ROBERT.

Une femme traînée par une camionnette

Les faits se sont déroulés hier après-midi. La retraitée de 93 ans a été transportée au CHU d'Angers dans un état grave.



L'accident s'est produit vers 14 h 30, en plein centre-ville d'Angers. | CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Les circonstances de l'accident restent à préciser. Selon nos informations, une femme de 93 ans a été traînée, hier après-midi, sur une cinquantaine de mètres, boulevard Foch, à Angers. Les faits se sont déroulés vers 14 h 10.

Le véhicule, une camionnette blanche, se serait engagé sur l'artère de l'hyper-centre en arrivant de la rue Bressigny, une des voies perpendiculaires. Après avoir tourné à droite, d'une manière inexplicable, il aurait accroché cette retraitée, qui attendait sans doute de pouvoir traverser.

Traînée sur 70 mètres

Le corps de la nonagénaire a, ainsi, été traîné sur 70 mètres, jusqu'à l'angle de la rue des Arènes. Durant le trajet, des passants ont alerté le chauffeur qui a fini par s'arrêter. « J'étais dans mon restaurant. J'entendais des klaxons pendant plusieurs minutes. Je suis sortie du restaurant. Mes clients avaient

Il s'échappe de sa maison de retraite

Il était environ 19 h 30, dimanche, lorsque la maison de retraite de Beaufort-en-Anjou a donné l'alerte. Un des résidents a disparu.

Il s'agit d'un homme de 69 ans sous traitement médicamenteux et ancien militaire. La gendarmerie de la compagnie d'Angers a, immédiatement, engagé un chien de pistage, ainsi qu'une dizaine de gendarmes de Beaufort-en-Anjou, renforcés par des hommes du Psig (peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie). Les recherches ont pris fin

déserté la terrasse pour voir ce qu'il se passe », raconte une commerçante du boulevard.

Les pompiers sont arrivés cinq minutes après sur les lieux de l'accident. Ils ont dû dégager la victime qui était bloquée en dessous de la camionnette.

Pris en charge par les médecins du Samu ainsi que les sapeurs-pompiers, la victime a été transportée par les secours, dont le cortège a été escorté par un motard de la police. Ses jours seraient en danger.

Le conducteur de 52 ans travaille pour un artisan. La brigade des accidents de la police d'Angers assure qu'il n'était pas alcoolisé, qu'il n'avait pas consommé de stupéfiants, et n'a pas tenté de fuir. Les policiers se dirigent donc sur la piste accidentelle. Une enquête est ouverte pour blessures involontaires à la suite d'un accident corporel.

Maxime HUTEAU
et Josué JEAN-BART.

Le quadra frappe son ex de 17 ans : prison

Le quadragénaire avait été condamné pour des faits similaires en 2017. Huit mois de prison ne lui ont pas suffi pour comprendre.

« Vous prétendez avoir réfléchi depuis votre placement en détention ! Mais c'est avant qu'il fallait réfléchir : dans cette affaire, avez-vous bien compris que l'adulte, c'est vous, et que l'enfant, c'est votre victime ? » Le procureur de la République s'adresse avec sévérité à un prévenu qui semble avoir perdu tous ses repères. Cet homme, né en 1974, déjà père de cinq enfants, de 8 à 17 ans, est accusé de violences, enlèvement et détention arbitraire à l'égard de sa compagne, née en 2001. Les faits, qui se sont produits le 22 mai dernier à Trélazé, ont justifié le placement en détention du prévenu qui comparait hier, devant le tribunal correctionnel d'Angers pour y être jugé.

C'est dans l'intention de récupérer le téléphone portable offert à sa compagne avant l'annonce de la rupture que l'amoureux éconduit se présente à la sortie des classes, au lycée professionnel d'Avrillé. « Je lui ai mis une claque parce qu'elle continuait à

avoir des relations avec un autre homme : je n'aurais pas dû le faire », s'excuse-t-il. « Avez-vous des problèmes psychologiques ? », lui demande la présidente. « Oui, je crois, mais je ne sais pas quoi », répond le prévenu.

Une claque pour un élève qui tentait de s'interposer, une autre pour la compagne, forcée à embarquer dans la voiture du prévenu pour « s'expliquer » : le prévenu laisse libre cours à ces tendances violentes qui l'ont déjà conduit en prison. La dernière fois, c'était il y a tout juste un an sur la même victime. Il avait alors écopé d'une peine ferme de huit mois.

Libéré le 31 mars, après avoir purgé sa peine, il a récidivé au bout de deux mois.

Le ministère public ayant requis 12 mois de prison, dont quatre avec sursis, le tribunal prononce une peine de 12 mois dont six avec sursis, mise à l'épreuve de deux ans, interdiction d'entrer en contact avec la victime et obligation de soins.

Maine-et-Loire en bref

Violences ordinaires et alcool festif

« Il se présente en victime mais c'est pourtant lui qui, pendant quatre ans, a exercé des violences sur son enfant ». Violences, psychologiques aussi bien que physiques, décrites par le procureur Axel Sandberg, à l'encontre de ce père de 48 ans.

Sa fille a 16 ans aujourd'hui. Ses parents se séparent en 2006. Elle est confiée à son père. Qui noie ses tourments dans un alcoolisme qualifié de festif. « Je n'ai pas de problèmes avec l'alcool : cinq ou six bières plus un apéro, et voilà, c'est tout ».

Le point de vue de la jeune fille, confirmé par ses amies, est différent. « Pensez-vous avoir une part de res-

ponsabilité dans la souffrance de votre fille ? » demande la présidente Isabelle Gandais.

Un timide « oui » filtre entre les lèvres du prévenu. L'avocat de la défense, M^e Guillaume Boizard rappelle qu'il élève seul sa fille depuis qu'elle a 4 ans, ce qui n'est pas facile.

Le tribunal ne l'entend pas de cette oreille : il dépasse les réquisitions de quatre mois de prison avec sursis, avec mise à l'épreuve pendant 18 mois. Il condamne l'intéressé à huit mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve pendant 18 mois, assortis d'une obligation de soins.

(+ 1,30 m) ; Ancenis + 0,84 m, (+ 0,68 m).
La Maine, au pont de la Basse-Chaîne, à Angers, lundi à 8 h : + 1,90 m.

Cotes de la Loire et de la Maine

La Loire, ce mardi 19 juin, entre parenthèses, cotes prévues le mercredi 20 juin : Saumur + 1,15 m, (+ 1,15) ; Les Ponts-de-Cé + 1,34 m, (+ 1,28 m) ; Montjean + 1,44 m,

laPlace

Réservé à nos abonnés

BIOPARC de Doué-la-Fontaine

Tentez de remporter une visite VIP en famille ou vos deux entrées pour le BIOPARC de Doué-la-Fontaine !

Pour jouer, rendez-vous sur laplace.ouest-france.fr

BIOPARC 300 de DOUÉ-LA-FONTAINE

ouest france